



Administration des Douanes et
Impôts Indirects

**ATTRIBUTION ET RETRAIT
DES CODES D'ACCES DES
OPERATEURS ECONOMIQUES
AU SYSTEME BADR**

Codification :
ADII_SMSI_PRO_ATTRIBUTION_RETRAIT
_ACCES_BADR_OE_V18

Classification : Public

Nombre de pages : 20

Nombre d'annexes : 10

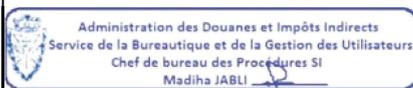
Sommaire

1. OBJET	2
2. DOMAINE D'APPLICATION	2
3. REFERENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES	2
4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	2
5. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	2
5.1. OCTROI DU CODE D'ACCES A BADR	2
5.2. RETRAIT DU CODE D'ACCES A BADR	8
5.3. DEMANDE DE LA LIQUIDATION PERIODIQUE DE LA REDEVANCE INFORMATIQUE	9
6. ANNEXES	10

Rédacteur : M. JABLI

Date : 18/12/2024

Visa :



Vérificateur : K. ABOURAYAK

Date : 18/12/2024

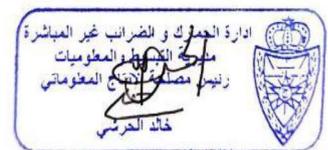
Visa :



Approbateur : K. EL HARCHI

Date : 18/12/2024

Visa :



Diffusion pour application :

- Services de la Logistique et du Système d'Information ;
- Services d'Aide à la Décision et du Système d'Information ;
- Directions, Directions Provinciales, Directions Préfectorales ;
- Service de la Production Informatique ;
- Service du Renseignement ;
- Division du Contentieux.

Date d'application :

Décembre 2024

VERSION	SYNTHESE DES MODIFICATIONS
11	Actualisation du formulaire d'accès au système BADR, en ajoutant un nouveau type d'opérateur intitulé « MANUTENTIONNAIRE »
12	Actualisation du formulaire d'accès au système BADR, en ajoutant un nouveau type d'opérateur intitulé « TRYPTIQUE»
13	Ajout de la possibilité de remplacer une copie certifiée conforme du registre de commerce, à joindre au dossier de la demande d'accès au système BADR, par une copie signée électroniquement par les services du Ministère de la Justice
14	Ajout de la possibilité d'envoi, dans les cas urgents, du dossier d'accès scanné par le représentant du service régional
15	Intégration de la possibilité de dépôt des dossiers d'octroi/suppression des codes d'accès à BADR en ligne via la nouvelle plateforme nationale Bureau d'Ordre Digital (BOD).
16	Ajout de la partie relative au déblocage du compte d'accès au système BADR suite à plusieurs tentatives erronées de saisie du mot de passe en paragraphe 5.1.1.4
17	Ajout de l'annexe n° 9 relative à la demande de suppression du code d'accès au système à BADR d'un déclarant
18	- Modification de la mise en forme en adéquation avec le SMSI - Ajout de l'annexe n° 10 relative à la demande de liquidation périodique de la redevance informatique

1. OBJET

L'objet du présent document est la description des procédures d'attribution et de retrait aux opérateurs économiques (consignataire, transporteur aérien, transporteur terrestre, dépoteur, exploitant MEAD, transitaire, opérateur déclarant pour lui-même, opérateur déclarant pour autrui dûment autorisé, opérateur cédant, titulaire de droit, manutentionnaire) des codes d'accès au système BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau).

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tous les utilisateurs externes (hors les banquiers pour lesquels une procédure dédiée est mise en place) du système BADR ainsi qu'aux douaniers en charge des formalités d'attribution et de retrait des codes d'accès à BADR.

3. REFERENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

- Le code des douanes notamment ses articles 203 bis, 220 et 281.
- Les arrêtés du Ministre des Finances n° 1789 et 1790 du 26 décembre 1991.
- Le code pénal.
- Dahir des Obligations et Contrats.
- Circulaire du Ministre des Finances n° 2/2020 du 1^{er} avril 2020.

4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- **Opérateur** : personne physique ou morale qui demande l'attribution d'un accès au système BADR pour l'acquisition des déclarations (déclaration en détail, déclaration sommaire, état de chargement, triptyque), des demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites ou la délivrance des bons de sortie.
- **Déclarant** : personne autorisée par une société à « saisir » ou « saisir et signer » ses déclarations en ses lieu et place.
- **Mandataire** : personne autorisée à gérer, administrer ou signer pour la société. Elle doit figurer lisiblement au niveau de la case correspondante sur le registre de commerce.
- **CIN** : Carte d'Identité Nationale.
- **BOD** : Bureau d'Ordre Digital. Il s'agit d'une plateforme nationale de gestion dématérialisée des courriers administratifs.

5. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

5.1. Octroi du code d'accès à BADR

5.1.1. Constitution du dossier d'octroi du code d'accès à BADR

5.1.1.1 Cas d'un transitaire

Tout transitaire désirant obtenir un **code d'identification** permettant à son déclarant d'accéder à BADR doit préalablement constituer un dossier qui est composé des pièces suivantes :

- Le formulaire d'identification de l'opérateur intitulé « Demande de connexion BADR de l'opérateur » dûment rempli et signé (cf. modèle joint en annexe 1).
- Le formulaire « Procuration - Engagement » dûment rempli et signé. Il est à renseigner en autant d'exemplaires que de déclarants (cf. modèle joint en annexe 3).

Ce formulaire doit être renseigné uniquement pour les personnes non habiles.

L'accès au système BADR pour les personnes habiles est attribué sur la base du formulaire « Engagement de la personne habile » et de l'agrément attribué par l'Administration dont copie est transmise au Service de la Production Informatique par le Service du Renseignement.

A noter qu'au moins une personne habile doit être super-déclarant de la société.

- Le formulaire « Engagement de l'opérateur » dûment rempli et signé (cf. annexe 4).
- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.

Les formulaires cités plus haut doivent être signés par le mandataire (dont les nom et prénom doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI) et non par la personne habile.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents en question doivent comporter la signature de tous les cogérants (dont les noms et prénoms doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI).

- Le formulaire « Engagement de la personne habile » dûment rempli et signé (cf. annexe 5) par chaque personne habile.
- Le formulaire « Engagement du déclarant » dûment rempli et signé par chaque déclarant non habile (cf. annexe 5).
- Une photocopie de la CIN du mandataire.
- Une photocopie de la CIN de chaque déclarant (personne habile ou non).

5.1.1.2 Cas d'un opérateur non transitaire

Tout opérateur désirant obtenir un **code d'identification** permettant à son déclarant d'accéder à BADR doit préalablement constituer un dossier qui est composé des pièces suivantes :

- Le formulaire d'identification de l'opérateur intitulé « Demande de connexion BADR de l'opérateur » dûment rempli et signé (cf. modèle joint en annexe 1).
- Le formulaire « Procuration – Engagement » dûment rempli et signé. Il est à renseigner en autant d'exemplaires que de déclarants (cf. modèle joint en annexe 2).
- Le formulaire « Engagement de l'opérateur » dûment rempli et signé (cf. annexe 4).

- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.

Les formulaires cités plus haut doivent être signés par le mandataire dont les nom et prénom doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents en question doivent comporter la signature de tous les cogérants (dont les noms et prénoms doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI).

- Le formulaire « Engagement du déclarant » dûment rempli et signé (cf. annexe 5) par chaque déclarant.
- Une photocopie de la CIN du mandataire.
- Une photocopie de la CIN de chaque déclarant.

Remarques importantes :

- Dans le cas où le mandataire de la société n'est pas en mesure de signer les documents cités plus haut du fait qu'il est non résident, il y a lieu de produire la procuration dudit mandataire donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à un gérant de la société qu'il soit marocain ou résident au Maroc.
- Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.
- Les opérateurs ne disposant pas de registre de commerce (exemples : agriculteurs, offices, administrations, ...) sont appelés à fournir les documents justifiant le statut de l'entreprise.
- Une copie du registre de commerce signée électroniquement par les services du Ministère de la Justice, et datant de moins de trois mois, peut être déposée par l'opérateur en lieu et place d'une copie.

5.1.1.3 Cas d'un opérateur titulaire de droit de propriété industrielle ou son mandataire ou bénéficiaire exclusif du droit d'exploitation

Tout opérateur titulaire de droit de propriété industrielle ou bénéficiaire exclusif du droit d'exploitation ou mandataire d'un titulaire de droit désirant obtenir un code d'identification permettant à son déclarant d'accéder à BADR pour déposer en ligne des demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites, doit préalablement constituer un dossier. Celui-ci est composé des mêmes pièces que celles demandées pour le cas d'un opérateur non transitaire (cf. 5.1.1.2).

5.1.1.4 Cas du blocage du compte BADR suite à plusieurs tentatives erronées de saisie du mot de passe d'accès

a) Cas des opérateurs transitaires

Pour les besoins du déblocage, un nouveau dossier d'accès composé des pièces suivantes doit être déposé par BOD :

- Le formulaire « Procuration - Engagement » dûment rempli, nouvellement daté et signé. (cf. modèle joint en annexe 3).
- Le formulaire « Engagement du déclarant » dûment rempli, nouvellement daté et signé (cf. modèle joint en annexe 5).
- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.

Les formulaires cités plus haut doivent être signés par le mandataire (dont les nom et prénom doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI) et non par la personne habile.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents en question doivent comporter la signature de tous les cogérants (dont les noms et prénoms doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI).

- Une photocopie de la CIN du mandataire.
- Une photocopie de la CIN du déclarant.

Remarque importante : Pour les besoins du déblocage, si l'utilisateur bloqué est une personne habile, le nouveau dossier d'accès à déposer par BOD doit être composé uniquement du formulaire en annexe 5 et de la copie CIN de la personne habile.

b) Cas des opérateurs non transitaires et des titulaires de droit de propriété industrielle ou leurs mandataires ou bénéficiaires exclusifs du droit d'exportation

Pour les besoins du déblocage, un nouveau dossier d'accès composé des pièces suivantes doit être déposé par BOD :

- Le formulaire « Procuration – Engagement » dûment rempli, nouvellement daté et signé (cf. modèle joint en annexe 2).
- Le formulaire « Engagement du déclarant » dûment rempli, nouvellement daté et signé (cf. modèle joint en annexe 5) par chaque déclarant.
- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le

numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.

Les formulaires cités plus haut doivent être signés par le mandataire dont les nom et prénom doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents en question doivent comporter la signature de tous les cogérants (dont les noms et prénoms doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI).

- Une photocopie de la CIN du mandataire.
- Une photocopie de la CIN du déclarant.

5.1.2. Traitement du dossier d'octroi du code d'accès à BADR

Trois possibilités sont offertes pour le dépôt du dossier d'octroi du code d'accès, à savoir :

Cas du courrier électronique :

Le dossier d'accès ainsi constitué peut être scanné et déposé directement en ligne par l'intéressé via la plateforme nationale BOD. L'accès à cette plateforme est assuré selon le lien <https://courrier.gov.ma/virtualbo>, en choisissant l'Administration des Douanes et Impôts Indirects parmi la liste des bureaux d'ordre des organismes adhérents au service.

Le bureau d'ordre central télécharge le courrier et ses pièces jointes puis les transmet au Service de la Production Informatique.

Le Service de la Production Informatique procède ensuite à une vérification minutieuse de chaque dossier, à savoir :

- Vérification de la complétude des documents, notamment le cachet de la société et l'entête des pages.

- Vérification que le mandataire, signataire des documents est le gérant de la société dont les nom et prénom figurent lisiblement au niveau de la case correspondante sur le registre de commerce ou le bulletin des identifiants.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents doivent comporter la signature de tous les cogérants dont les noms et prénoms figurent lisiblement sur le registre de commerce ou le bulletin des identifiants.

- Vérification dans le cas d'un mandataire qui n'est pas en mesure de signer les documents du fait qu'il est non résident que cette signature a été remplacée par celle d'un gérant de la société au profit duquel la procuration dudit mandataire a été établie.

- Vérification dans le cas d'un registre de commerce signé électroniquement, des informations qu'il contient en consultant le document original disponible sur le site du Ministère de la Justice à travers le lien <http://servicesenligne.justice.gov.ma/Demande/DemandesDelivrees#>, et ce en se référant au code de la demande affiché en bas du document.

Cas du courrier physique déposé au niveau de l'Administration Centrale :

Le dossier d'accès peut être déposé sous format papier auprès du bureau d'ordre relevant de l'Administration Centrale. Ce dernier envoie le dossier au Service de la Production Informatique qui procède aux mêmes vérifications citées ci-dessus (cf. paragraphe : Cas de courrier électronique).

Cas du courrier physique déposé au niveau des services régionaux : Le dossier d'accès peut être déposé auprès des services compétents au niveau des Directions Régionales du ressort (cf. liste des structures désignées à cet effet en annexe 6).

Ces services doivent effectuer pour chaque dossier les mêmes vérifications citées ci-dessus (cf. paragraphe : Cas de courrier électronique). En cas de recevabilité, ils doivent scanner le dossier et l'envoyer au Service de la Production Informatique à l'adresse accs.badr@douane.gov.ma.

En cas de non recevabilité, ils communiquent, par messagerie, les raisons de rejet du dossier à l'opérateur et lui demandent de compléter ou de reformuler sa demande.

NB : Dans le cas d'un courrier physique, le délai de vérification du dossier d'octroi du code d'accès à BADR depuis sa réception par le service concerné jusqu'à sa transmission au Service de la Production Informatique ne doit pas dépasser 48 heures.

A l'issue de la vérification du Service de la Production Informatique et si le dossier est recevable, un code d'identification individuel est affecté automatiquement à chaque déclarant dûment autorisé. Ce code est le n° de la CIN s'il s'agit d'un déclarant marocain ou le n° du certificat d'immatriculation s'il s'agit d'un étranger tel que spécifié sur le document « Engagement du déclarant » ou « Engagement de la personne habile » s'il s'agit d'une personne habile.

Si au moment du traitement du dossier, le Service de la Production Informatique constate qu'il n'est pas recevable, il communique, par messagerie, les raisons de son rejet à l'opérateur et lui demande de compléter ou de reformuler sa demande, et au service régional concerné pour information, lorsqu'il s'agit d'un courrier physique reçu du service régional.

La combinaison du code d'identification individuel avec le mot de passe confidentiel constitue le code d'accès individuel qui permet de se connecter à BADR, dans un cadre exclusif délimité par l'Administration.

Le déclarant obtient son mot de passe confidentiel d'accès au système BADR directement sur l'adresse e-mail qu'il a préalablement notifié à l'Administration au niveau du document « Engagement du déclarant » ou « Engagement de la personne habile » s'il s'agit d'une personne habile. Il y a lieu de signaler à ce propos que la boîte de messagerie correspondant à ladite adresse e-mail **doit être strictement personnelle**. Le déclarant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir y accéder en toute discrétion afin d'éviter que le mot de passe de connexion à BADR ne lui soit subtilisé par une tierce personne.

A la première connexion, le système l'invite à changer son mot de passe. Pour plus de sécurité et afin de protéger les utilisateurs de toute éventuelle subtilisation des mots de passe, ces derniers sont tenus de changer leurs mots de passe aussi souvent que possible (au moins une fois par mois) en utilisant la fonctionnalité « Changer le mot de passe ».

Remarques importantes :

- Les opérateurs disposant au niveau de leur infrastructure matérielle d'un pare-feu (fire-wall) doivent autoriser les ports **80, 443, 40443, 40444 et 40445** sans quoi l'accès au système BADR sera impossible.
- En cas de modification de l'adresse e-mail du déclarant (personne habile ou non), celui-ci devra en informer impérativement l'Administration. Il doit remplir et signer à cet effet la demande de modification de l'adresse de messagerie (cf. formulaire joint en annexe 7) et la déposer sans délai selon les trois canaux détaillés dans le présent paragraphe.
- Le mandataire pourra demander en cas de besoin l'attribution/la suppression du statut super-déclarant pour un déclarant/super-déclarant de la société. Il lui suffit pour cela de remplir et signer la demande de changement de statut super-déclarant (cf. formulaire joint en annexe 8) qu'il déposera, selon les trois canaux détaillés dans le présent paragraphe, accompagnée d'une copie du registre de commerce (modèle J) de l'opérateur ou de son bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.
- Dans le cas d'un dossier envoyé via le BOD, l'intéressé est tenu de garder les documents originaux. En cas de besoin, l'Administration peut demander l'envoi du dossier papier.
- Dans le cas d'un courrier physique, le dossier papier doit être archivé au niveau des structures réceptrices (Service de la Production Informatique ou Services Régionaux).

5.2. Retrait du code d'accès à BADR

La suppression d'habilitation peut s'effectuer de trois manières différentes :

5.2.1. A l'initiative du mandataire

Le dossier de suppression se compose des pièces suivantes :

- La demande de suppression du **code d'identification** comportant les nom et prénom du déclarant concerné et son code d'identification, à renseigner selon le modèle joint en annexe 9. Cette demande doit être datée et doit comporter **le cachet et la signature du mandataire.**
- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la Société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la Société.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, les documents ci-dessus doivent comporter la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

5.2.2. A l'initiative du déclarant détenteur du code d'identification

Dans ce cas, le dossier se compose d'une demande de suppression du **code d'identification** du déclarant datée, comportant ses nom et prénoms, son code d'identification et **sa signature**, à renseigner selon le modèle joint en annexe 9.

5.2.3. A l'initiative de l'Administration

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des accès et partant du constat que certains opérateurs disposant de l'accès à ce système n'enregistrent plus d'opérations ou au contraire, d'autres opérateurs continuent à enregistrer des opérations alors qu'ils n'y ont plus droit, il s'est avéré nécessaire, entre autres mesures, de normaliser l'accès à ce système par la mise en place d'un dispositif de restriction basé sur les règles ci-après. Ce dispositif est appliqué par le Service de la Production Informatique.

- Retrait de l'accès aux entreprises en liquidation judiciaire.
Le Service de la Production Informatique est informé des entreprises en liquidation judiciaire par la Division du Contentieux.
- Retrait de l'accès à un ou plusieurs opérateurs suite à une décision de l'Administration.

Remarques importantes :

- Le dépôt du dossier doit se faire selon l'un des trois canaux détaillés en paragraphe 5.1.2.
- Dans le cas d'un dossier de suppression envoyé via le BOD, l'intéressé est tenu de garder les documents originaux. En cas de besoin, l'Administration peut demander l'envoi du dossier papier.
- Dans le cas d'un courrier physique, le dossier papier doit être archivé au niveau des structures réceptrices (Service de la Production Informatique ou Services Régionaux).

5.3. Demande de la liquidation périodique de la redevance informatique

Tout opérateur désirant bénéficier de la liquidation périodique de la redevance informatique exigible au titre des déclarations en détail, doit préalablement constituer un dossier qui est composé des pièces suivantes :

- Une demande de liquidation périodique de la redevance informatique dûment servie (cf. modèle joint en annexe 10). Cette demande doit être datée et doit comporter **le cachet et la signature du mandataire**.
- Une copie du registre de commerce (modèle J) ou du bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI (Centre Régional d'Investissement) mentionnant clairement le numéro d'enregistrement analytique, le nom ou la raison sociale de la société, ainsi que les noms et prénoms du ou des gérants de la société.

La demande en question doit être signée par le mandataire dont les nom et prénom doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, Celle-ci doit comporter la signature de tous les cogérants (dont les noms et prénoms doivent figurer lisiblement sur le modèle J ou sur le bulletin de notification des identifiants délivré par le CRI).

Remarques importantes :

- Le dépôt du dossier doit se faire selon l'un des trois canaux détaillés en paragraphe 5.1.2.
- Dans le cas d'un dossier envoyé via le BOD, l'intéressé est tenu de garder les documents originaux. En cas de besoin, l'Administration peut demander l'envoi du dossier papier.
- Dans le cas d'un courrier physique, le dossier papier doit être archivé au niveau des structures réceptrices (Service de la Production Informatique ou Services Régionaux).

6. ANNEXES

Annexe 1 : Demande de connexion BADR de l'opérateur

Annexe 2 : Prouration – Engagement (réservée aux opérateurs non transitaires)

Annexe 3 : Prouration – Engagement (réservée aux transitaires)

Annexe 4 : Engagement de l'opérateur

Annexe 5 : Engagement du déclarant/Engagement de la personne habile

Annexe 6 : Liste des structures chargées de la vérification des dossiers d'attribution et de retrait des codes d'accès des opérateurs économiques au système BADR

Annexe 7 : Demande de changement de l'adresse de messagerie du déclarant

Annexe 8 : Demande de changement de statut de super-déclarant

Annexe 9 : Demande de suppression du code d'accès au système BADR

Annexe 10 : Demande de liquidation périodique de la redevance informatique

Entête société

DEMANDE DE CONNEXION BADR DE L'OPERATEUR

CENTRE RC * : NUMERO RC * :

RAISON SOCIALE * :

TYPE OPERATEUR * (1) :

ADRESSE * :

VILLE * : CP * :

TELEPHONE * : TELEPHONE PRIVE :

GSM : GSM PRIVE :

FAX : FAX PRIVE :

e-MAIL : e-MAIL PRIVE :

A..... Le

**CACHET ET SIGNATURE
DU MANDATAIRE (2)**

* : Champ obligatoire

1) Choisir :

- CONSIGNATAIRE si la demande de connexion concerne l'acquisition des déclarations sommaires maritimes
 - TRANSPORTEUR AERIEN si la demande de connexion concerne l'acquisition des déclarations sommaires aériennes
 - DEPOTEUR si la demande de connexion concerne l'acquisition des états de dépotage
 - EXPLOITANT MEAD si la demande de connexion concerne l'acquisition des déclarations sommaires Magasins Et Aires de dédouanement
 - TRANSITAIRE si la demande de connexion concerne l'acquisition des DUM pour le compte des opérateurs économiques sous couvert d'un agrément délivré par l'Administration
 - OPERATEUR DECLARANT POUR LUI-MEME si la demande de connexion concerne l'acquisition des DUM pour le compte de l'opérateur lui-même
 - OPERATEUR DECLARANT POUR AUTRUI DUMENT AUTORISE si la demande de connexion concerne l'acquisition des DUM pour le compte d'autres opérateurs sous couvert d'une autorisation délivrée dans ce sens
 - TRANSPORTEUR TERRESTRE si la demande de connexion concerne l'acquisition des états de chargement
 - TRYPTIQUE si la demande de connexion concerne l'acquisition des déclarations simplifiées d'admission et d'exportation temporaires des véhicules à usage commercial (D17/D20)
 - OPERATEUR CEDANT si la demande de connexion concerne l'acceptation de la cession par l'opérateur cédant
 - TITULAIRE DE DROIT si la demande de connexion concerne l'acquisition des demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées contrefaites
 - MANUTENTIONNAIRE si la demande de connexion concerne la délivrance des bons de sortie
- L'opérateur peut renseigner plusieurs types à la fois et ce selon son profil.

2) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente demande de connexion doit comporter la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Entête société

PROCURATION – ENGAGEMENT

Je soussigné **(1)**

valablement représenté par **(2)**

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

donne par la présente à M. (Mme) **(3)**

titulaire de la C.I.N. n° **(4)** du

ou du certificat d'immatriculation **(5)**

Super-déclarant **(6)** Oui Non

attaché à mon service exclusif en qualité de déclarant en douane, pouvoirs de me représenter auprès des bureaux de douane, à l'effet de déclarer en mes lieu et place les marchandises dont je suis propriétaire.

La présente procuration prend effet à compter dupour une période indéterminée sauf dénonciation expresse par lettre recommandée adressée à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

Je réponds en outre de tout ce qui pourra résulter des engagements souscrits par mon déclarant et en demeure responsable.

Je demeure également responsable du fait de mon déclarant en ce qui concerne les droits, taxes, confiscations, amendes, dépens et tout autre dommage, préjudice et obligation de quelque nature que ce soit.

A Le

A Le

CACHET ET SIGNATURE DU MANDATAIRE (Précédés de la mention LU ET APPROUVE) **(7)**

SIGNATURE DU DECLARANT (Précédée de la mention LU ET APPROUVE)

1) Raison sociale

2) Les nom et prénom du mandataire. Si la société est gérée par plusieurs personnes, les nom et prénom de chaque cogérant.

3) Nom et Prénom du déclarant

4) A servir si le déclarant est marocain

5) A servir si le déclarant est étranger

6) Cocher l'une des cases

Le super-déclarant est choisi par l'opérateur. Il a accès à toutes les fonctionnalités de l'opérateur. Il peut les affecter aux autres déclarants dudit opérateur sans faire appel à l'Administration.

7) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente procuration doit comporter le cachet et la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

PROCURATION – ENGAGEMENT

(Art. 17 du décret pris pour l'application du code des douanes)

Je soussigné (1)

Numéro d'agrément :

Adresse :

valablement représenté par (2)

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

donne par la présente à M. (Mme) (3)

titulaire de la C.I.N n° du

et domicilié à :

attaché à mon service exclusif, pouvoirs de me représenter auprès des bureaux de douanes, à l'effet d'accéder, en mon nom et sous mon entière responsabilité, aux systèmes informatiques de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects pour procéder à tous travaux qu'ils permettent à l'exclusion de la signature des déclarations en douane.

La présente procuration prend effet à compter dupour une période indéterminée sauf dénonciation expresse par lettre recommandée adressée à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

Je répons en outre de tout ce qui pourra résulter des engagements souscrits par mon mandataire et en demeure pénalement responsable.

Je demeure également responsable du fait de mon mandataire en ce qui concerne les droits, taxes, confiscations, amendes, dépens et tous autres dommages, préjudices et obligations de quelque nature qu'ils soient.

A Le

A Le

CACHET ET SIGNATURE

DU MANDATAIRE (Précédés de la mention LU ET APPROUVE) (4)

SIGNATURE DU

DECLARANT (Précédée de la mention LU ET APPROUVE)

1) Raison sociale

2) Les nom et prénom du mandataire. Si la société est gérée par plusieurs personnes, les nom et prénom de chaque cogérant.

3) Nom et Prénom du déclarant

4) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente procuration doit comporter le cachet et la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

Je soussigné,

NOM OU DENOMINATION COMMERCIALE :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

NUMERO DE FAX :

CENTRE DU REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO DU REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO D'AGREMENT : (1)

valablement représenté par **(2)**

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

m'engage sous les peines du droit, notamment les dispositions des articles **220, 222 et 281 du Code des Douanes et Impôts Indirects et celles des articles 607-3 au 607-11 du Code Pénal** à :

- 1** - Respecter les conditions d'utilisation du code confidentiel donnant accès aux Systèmes Informatiques de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.
- 2** - Communiquer à l'Administration toute modification concernant les énonciations portées sur les engagements.
- 3** - Communiquer à l'Administration sans délai **tout changement** concernant les agents attributaires d'un code d'accès (démission, décès, départ à la retraite, licenciement,...).
- 4** - Veiller au respect de la confidentialité des codes d'accès tant dans l'intérêt de l'Administration que dans mon intérêt propre.
- 5** - Dénoncer à l'Administration toute utilisation abusive ainsi que toute irrégularité qui viendraient à ma connaissance et qui touchent au fonctionnement et à l'utilisation desdits Systèmes.
- 6** – Déclarer avoir pris connaissance des mesures mises en place par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects pour limiter l'accès à ses systèmes informatiques **(3)**.

A Le

CACHET ET SIGNATURE

(Précédés de la mention LU ET APPROUVE) (4)

(1) Réservé aux Transitaires.

(2) Moi-même s'il s'agit d'une personne physique ou le Nom et Prénom du mandataire s'il s'agit d'une Société.

(3) les mesures mises en place par l'Administration pour limiter l'accès à ses systèmes informatiques consistent à retirer l'accès pour les opérateurs n'ayant enregistré aucune déclaration depuis plus d'une année et à bloquer la saisie des déclarations pour les opérateurs (excepté les transitaires) n'ayant enregistré aucune déclaration depuis plus de six mois.

(4) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, le présent engagement doit comporter le cachet et la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

ENGAGEMENT DU DECLARANT / ENGAGEMENT DE LA PERSONNE HABILE ⁽¹⁾

Je soussigné, M. (Mme) ⁽²⁾ :

titulaire de la C.I.N. n° du

et domicilié à,

ou du certificat d'immatriculation ⁽³⁾

e-mail personnel ⁽⁴⁾

m'engage sous les peines du droit, notamment les dispositions des articles **220 et 222 du Code des Douanes et Impôts Indirects et les prescriptions du Code Pénal relatives aux faux et usages de faux** à :

1 - N'utiliser le code confidentiel qui va m'être accordé personnellement par l'Administration que pour l'accomplissement d'opérations régulières entrant dans le cadre des tâches qui me sont confiées à cet effet.

2 - Veiller à la conservation dudit code qui doit être tenu absolument secret.

3 - Respecter le secret attaché à l'exercice de mes fonctions et ne pas révéler aux tiers sous aucun prétexte les procédés techniques, électroniques et informatiques des Systèmes Informatiques de l'Administration ainsi que les moyens d'accès à ces Systèmes.

4 - Dénoncer à l'Administration toute utilisation abusive ainsi que toute irrégularité qui viendraient à ma connaissance et qui touchent au fonctionnement et à l'utilisation desdits Systèmes.

En outre, je m'oblige par le présent à ne plus faire usage dudit code à première injonction de l'Administration, comme à ne plus en faire usage à l'occasion de chaque départ en congé ainsi que dans tous les cas où il sera mis fin aux tâches pour lesquelles ledit code m'a été accordé que cette cessation soit provisoire ou prononcée à titre définitif.

A Le

SIGNATURE

(Précédée de la mention LU ET APPROUVE)

1) Rayer la mention inutile.

2) Nom et prénoms.

3) A servir si le déclarant est étranger.

4) Adresse de messagerie personnelle du déclarant (personne habile ou non). Ce dernier y recevra son mot de passe d'accès au système. L'accès à cette adresse de messagerie devra être réservé exclusivement au déclarant en question.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

STRUCTURES CHARGEES DE LA VERIFICATION
DES DOSSIERS D'ATTRIBUTION ET DE RETRAIT DES CODES D'ACCES DES OPERATEURS
ECONOMIQUES AU SYSTEME BADR

DIRECTION REGIONALE	STRUCTURE(S)
DIRECTION REGIONALE DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRTTA
DIRECTION REGIONALE DE L'ORIENTAL	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRO
	DIRECTION PEFECTORALE D'OUJDA
DIRECTION REGIONALE DE RABAT-SALE-KENITRA	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRRSK
DIRECTION REGIONALE DE FES-MEKNES	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRFM
DIRECTION REGIONALE DE CASABLANCA-SETTAT	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRCS
	DIRECTION PROVINCIALE DE NOUASSER
	DIRECTION PEFECTORALE DE DE CASA-EXTERIEUR
	DIRECTION DES MEAD DE CASABLANCA
	ORDONNANCEMENT DE MOHAMMEDIA
	ORDONNANCEMENT DE SETTAT
DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE CASABLANCA	SERVICE D'AIDE A LA DECISION ET DU SYSTEME D'INFORMATION DDPC
DIRECTION REGIONALE DU CENTRE-SUD	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRCS
DIRECTION REGIONALE D'AGADIR	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DRA
DIRECTION REGIONALE DE DAKHLA OUED EDDHAB	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DDOE
DIRECTION REGIONALE DE LAAYOUNE SAKIA AL HAMRA	SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION DLSA
DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE TANGER MEDITERRANEE	SERVICE D'AIDE A LA DECISION ET DU SYSTEME D'INFORMATION DDTM

Entête société

DEMANDE DE CHANGEMENT DE L'ADRESSE DE MESSAGERIE DU DECLARANT

Type déclarant (1) : Marocain Etranger

N° CIN (2) :

N° certificat d'immatriculation (3) :

Nom :

Prénom :

Ancien e-mail personnel (4) :

Nouvel e-mail personnel (4) :

A Le

SIGNATURE DU DECLARANT

* : Champ obligatoire.

- 1) Cochez l'une des cases.
- 2) A servir si le déclarant est marocain.
- 3) A servir si le déclarant est étranger.
- 4) Adresse de messagerie personnelle du déclarant. Ce dernier y recevra son mot de passe d'accès au système. Par conséquent, l'accès à cette adresse devra être réservé exclusivement au déclarant en question.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT DE SUPER-DECLARANT

Nous soussignés la société, sise à, représentée par (1)

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

M. (Mme).....titulaire de la C.I.N. n° du et domicilié à

demandons par la présente (2) : l'attribution du statut super déclarant à M. (Mme) :
 l'annulation du statut super déclarant de M. (Mme) :

Nom :

Prénom :

N°CIN (3) :

N° certificat d'immatriculation (4) :

A Le

CACHET ET SIGNATURE DU MANDATAIRE ⁽⁵⁾

(1) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, informations relatives à chacun des cogérants.
(2) Cocher l'une des cases.
(3) A servir si le déclarant est marocain.
(4) A servir si le déclarant est étranger.
(5) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente demande doit comporter la signature de tous les cogérants. Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

DEMANDE DE SUPPRESSION DU CODE D'ACCES AU SYSTEME BADR

Je soussigné, M. (Mme) ⁽¹⁾ :

titulaire de la C.I.N ⁽²⁾. n° du

ou du certificat d'immatriculation ⁽³⁾

et domicilié à,

Je demande par la présente ⁽⁴⁾ :

La suppression de mon code d'accès à BADR ⁽⁵⁾

La suppression du code d'accès à BADR de M. (Mme) ⁽⁶⁾ :

Nom :

Prénom :

N°C.I.N ⁽²⁾ :

N° certificat d'immatriculation ⁽³⁾ :

A Le

A Le

SIGNATURE DU
DECLARANT ⁽⁵⁾

CACHET ET SIGNATURE
DU MANDATAIRE ⁽⁶⁾

(1) Nom et prénom.

(2) A servir si le déclarant ou le mandataire est marocain.

(3) A servir si le déclarant ou le mandataire est étranger.

(4) Cocher l'une des cases.

(5) A servir dans le cas d'une demande de suppression initiée par le déclarant.

(6) A servir dans le cas d'une demande de suppression initiée par le mandataire.

Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente demande doit comporter la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

Entête société

DEMANDE DE LIQUIDATION PERIODIQUE DE LA REDEVANCE INFORMATIQUE

CENTRE RC :

NUMERO RC :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Je soussigné, M. (Mme) ⁽¹⁾ :

titulaire de la C.I.N ⁽²⁾. n° du

ou du certificat d'immatriculation ⁽³⁾

et domicilié à

Je m'engage à acquitter mensuellement le montant liquidé par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, au titre de la redevance informatique exigible sur les déclarations en détail.

A..... Le

**CACHET ET SIGNATURE
DU MANDATAIRE (4)**

(1) Nom et prénom.

(2) A servir si le déclarant ou le mandataire est marocain.

(3) A servir si le déclarant ou le mandataire est étranger.

(4) Dans le cas où la société est gérée par plusieurs personnes, la présente demande doit comporter la signature de tous les cogérants.

Dans le cas où la société est gérée par des co-gérants et pour que l'un d'entre eux puisse signer au nom de la société, il y a lieu de produire soit une copie du statut qui prévoit la signature séparée des co-gérants, soit une procuration donnant pouvoir de signature en ses lieu et place à ce cogérant qu'il soit marocain ou résident au Maroc.

Par le biais de ce formulaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects collecte vos données personnelles en vue de la GESTION DES DECLARANTS ACCEDANT AU SI BADR. Ce traitement se fait sous l'autorisation numéro A-GA-117/2019 délivrée par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) en date du 19/04/2021. Vous pouvez vous adresser à acces.badr@douane.gov.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.